

Implants cardiaques : Gare aux portiques magnétiques !

Ce sont les implants cardiaques qui sont les plus souvent concernés par les incidents d'interférence avec des champs électromagnétiques.

A la demande de l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR) a réalisé une enquête sur la fréquence des dysfonctionnements d'équipements médicaux implantés du fait d'une source émettant des radiofréquences. Sur les 5 000 spécialistes en cardiologie, endocrinologie, ORL, urologie et neurologie auxquels a été adressé un questionnaire, 1 188 ont participé à l'étude. Ce recueil de données a été complété par des contacts avec les médecins, pour mieux caractériser les incidents recensés, avec les fabricants d'implants, pour évaluer leur mode de gestion et de résolution d'éventuels incidents, et avec les associations de porteurs d'implants, pour recueillir leurs expériences.

Les pacemakers en première ligne

Parmi les médecins qui ont répondu à l'enquête, 16 % ont signalé un dysfonctionnement d'implant, et les trois quarts évaluent la fréquence des dérèglements à moins d'un incident par an. Au total, les praticiens participant à l'enquête ont fait état de 137 incidents annuels, dont 94 concernent la cardiologie. Ce sont les pacemakers qui sont le plus souvent concernés (58 % des cas) et les défibrillateurs (10 %).

Dans la plupart des cas, l'incident s'est traduit par un dérèglement momentané de l'implant entraînant symptômes passagers et inconfort, mais qui ont cependant nécessité fréquemment une reprogrammation de l'implant ou - plus rarement - son remplacement. Quels équipements dérèglent les équipements médicaux implantés ? Le plus souvent (20,7 % des cas), ce sont les portiques antivol des magasins ! Viennent ensuite les bistouris électriques (13 %) et les portiques de sécurité des aéroports (9,9 %).

Les rencontres avec les fabricants et les associations de patient révèlent une grande attention portée à la question des effets électromagnétiques, notamment d'un point de vue préventif, qui se traduit par des tests de compatibilité électromagnétique, des livrets et séances d'information au risques d'interférences, etc. Mais les auteurs de l'étude (*) soulignent la faible remontée des incidents vers les instances de santé publique qui ne peuvent de ce fait assurer le suivi des incidents et « jouer leur rôle d'alerte et de surveillance ». n

**Inès Khati, Marjolaine Hours,
Joël Hamelin, Martine Hours IFSTTAR**

Université Claude Bernard Lyon1

Rapport à l'ANSES, juin 2011